



Diocèse de Matadi

L'Evêque

DECRET ESPISCOPAL N°005/DNM/EVMAT/2020 PORTANT INSTITUTION DU STAGE PASTORAL APPELÉ « RÉGENCE » POUR LES GRANDS SÉMINARISTES

Daniel NLANDU MAYI, par la grâce de Dieu et la bienveillance du Siège Apostolique, Evêque de Matadi ;

Vu le canon 258 portant exercice de l'apprentissage de l'art de l'apostolat par les séminaristes et initiation à la pratique pastorale au cours de leurs études et en vacances ;

Considérant le souci pour une insertion plus adaptée aux réalités pastorales et sociales diocésaines ;

Considérant le souhait émis au cours du *Synode diocésain* stipulant : « La formation de nos futurs prêtres ne doit pas s'arrêter aux aspects vus à Mayidi ; il est tout indiqué aussi que les prêtres en paroisses contribuent à cette formation » (*Actes du Synode diocésain*, p. 165) ;

Après avoir consulté ;

DECRETE :

Art. 1 : L'introduction du **Stage pastoral**, appelé « **Régence** », d'une année pour tous les grands séminaristes de Matadi ayant terminé leur formation en philosophie, avant de poursuivre les études de théologie vers le sacerdoce.

Art. 2 : Le présent décret entre en vigueur à la date de sa signature

Fait à Matadi, le 22 juillet 2020.

+Daniel NLANDU MAYI,
Evêque de Matadi.

Contresigné par le Secrétaire-Chancelier
Abbé Parfait BUMBA PHONGI

